

EMARGEMENT CONSEIL D'ECOLE

Date : 07/03/19.

Nom et prénom	Qualité	Signature
HAUTEDEUR Gaëlle	Directrice	
LECOUCÉ Alvin	Responsable perisco	
GRACIEFFA Maud	Aide-éduc CAP.	
JARDRI Nathalie	Enseignante	
Djallal Samira	ATSEM	
BUREL Hervé	ATSEM	
ROCHE Carole	Enseignante	
LECOUCÉ Françoise	Enseignante	
NICOLAS Sandrine	Enseignante	
QUENEZ Stéphanie	Enseignante	
FONTAINE Cécile	enseignante	
PLANTÉ A-Cécile	"	
FALL Sophie	"	
COLLANNIER Thibault	Parent	
VANMARCKE Jean-Yves	Parent	
BAHEUX Fabien	APE	
ALONSO Alexandre	APE	
FOUQUET Sabrina	APE	
HOUBRON J. Pierre	APE	
DEKEYSER Marina	APE	
Michaoud Emilie	APE	
PROST Violette	APE	
WILLEMS Cécile	APE	
OLIVIER Virginie	Représentante en fête	
GOUSSEAU Audrey	APE	
PLUME Bénédicte	APE	
LOTHE Cécile	PE	
Moreau Valérie	PE	
KOLASNIÉWSKI Emilie	PE	
BATISTA Sandra	PE	
TOUNEY Anne	PE	
Le Ravillois Florence	APE	
Mme Demuys Justine	adjointe à l'enseignement	
M. Fabre Thomas	adjoint à la jeunesse et à la petite enfance	

- **Rentrée 2019 : inscriptions**

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2019 ont commencé au mois de février. Les familles procèdent d'abord à l'inscription en mairie puis se rendent à l'école sur rendez-vous, auprès de Mme Hautecoeur, afin de procéder à l'admission. Au niveau de la maternelle, les admissions en petite section concernent tous les enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours. Le code de l'éducation prévoit également la possibilité d'accueillir les enfants de 2 ans révolus dans la limite des places disponibles. Ainsi les enfants de moins de trois ans ne pourront être admis définitivement qu'à la rentrée, si les effectifs relevés à cette date le permettent ; ils seront placés jusque là sur liste d'attente. Les rendez vous d'admission à l'école auront lieu à partir de la mi-mars. C'est à cette période de l'année également que l'école fera parvenir aux familles un document leur permettant de confirmer, ou non, la poursuite de scolarité de leur enfant au sein de l'école, afin de prévoir au plus juste les effectifs pour la rentrée. Ce n'est qu'une fois en possession des données chiffrées « stabilisées » que l'équipe pourra réfléchir à la composition des classes de l'année prochaine, présentée en dernier conseil d'école, cette année le vendredi 14 juin 2019.

Actuellement l'école accueille 406 élèves. 48 élèves de CM2 vont quitter l'école pour entrer en 6<sup>e</sup> et 15 élèves de petite section et 1 élève de CE1 sont pour l'instant inscrits en mairie.

- **Suivi des progrès scolaires et liaison avec les familles**

Comme annoncé lors du premier conseil d'école, il a été décidé cette année par le conseil des maîtres de remettre aux familles les bilans périodiques en deux fois :

La première couvrant le 1<sup>er</sup> semestre de début septembre à début février, avant les vacances d'hiver, et la deuxième, couvrant le 2<sup>d</sup> semestre, de février à mi-juin, à la fin de l'année scolaire (fin juin), excepté pour les classes de CM2 car la passation avec le collège a lieu mi-juin.

Deux moments de rencontre formelle avec les familles ont également été proposés :

Le premier en début d'année scolaire dans le cadre des réunions de rentrée et le second a eu lieu pour la plupart à la fin du premier semestre. Là encore, le calendrier des modalités de passage en 6<sup>e</sup> a amené les classes de CM2 à différer ce moment de rencontre plus tard dans l'année, courant mai, afin de s'entretenir avec les familles dans la perspective de l'entrée au collège.

A l'occasion de la remise du premier bilan périodique, tous les parents d'élèves scolarisés en élémentaire ont été destinataires d'un courrier les informant de la possibilité de suivre la scolarité de leur enfant en ligne, en se connectant sur « Educonnect » à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe (provisoire et à changer lors de la première connexion) ainsi transmis.

- **Organisation des aides méthodologiques**

Pour répondre à la question des parents d'élèves concernant l'organisation des aides méthodologiques, étendues depuis octobre 2018 à l'ensemble des niveaux de l'élémentaire, du CP au CM2, celles-ci ont lieu dans de bonnes conditions d'encadrement. Les groupes varient de 10 à 16 en moyenne selon les jours et le nombre d'adultes mobilisés, le jeudi étant le jour de la semaine le

plus chargé avec des groupes de 18 enfants maximum. Les groupes sont volontairement homogènes et rassemblent plusieurs niveaux.

Pour rappel, ce service est proposé par la commune qui gère le personnel encadrant et procède au recrutement lorsque ce n'est pas du personnel enseignant. Il n'a pas été nécessaire à ce jour de recourir à du personnel supplémentaire. L'occasion ne s'est donc pas présentée de demander l'aide des séniors pour encadrer le travail personnel de lecture avec les CP, comme cela avait été suggéré par les représentants des parents d'élèves.

- **Infrastructure et travaux :**

Porte vélos : Mme Demuys informe le conseil d'école que les travaux sont prévus pour les vacances de printemps. Ils devraient être installés près de la grille élémentaire. Les parents d'élèves évoquent la possibilité d'un abri à cet endroit et un moyen de sécuriser le lieu.

Poteaux aux abords de l'école : certains poteaux sont régulièrement « descellés » malgré l'intervention récurrente des services.

Chauffage et réseau électrique : une panne de chauffage survenue au niveau de l'école maternelle et de la garderie ont mis en évidence de gros besoins de rénovation au niveau des canalisations, aujourd'hui vieillissantes et défectueuses à certains endroits. Mme Demuys précise que ce point est aujourd'hui à l'étude. La question d'une vétusté ou défaillance du réseau électrique en maternelle est aussi soulevée par le conseil d'école. En effet, l'absence de chauffage n'a pu être comblée temporairement par l'apport de petits chauffages électriques d'appoint, car le réseau est très vite saturé et saute régulièrement dans les classes de maternelle, surtout depuis les récents travaux de rénovation des sanitaires. Mme Demuys prend bonne note de ces informations mais précise que tous les travaux ne pourront être menés de front et qu'il faudra se fixer des priorités.

Alarme et sonnerie : Mme Hautecoeur a récemment reçu Mme Lefevre, directrice des services à la famille, M. Lecluse, responsable travaux et M. Roge, responsable sécurité, venus présenter un nouveau système d'alarme répondant aux besoins des protocoles d'alerte liés aux risques majeurs. Ce nouveau système pourrait également répondre aux problèmes de sonnerie de début et de fin de classe, demandes formulées lors des précédents conseils.

La prochaine réunion travaux rassemblera Mme Batista et Mme Nicolas pour représenter l'équipe enseignante et M. Houbbron et M. Vanmarcke pour représenter les parents d'élèves. La date n'est pas encore fixée à ce jour.

- **Pause méridienne :**

Les représentants de parents d'élèves ont demandé s'il était possible d'avoir un retour des services de facturation pour les réservations de repas en cantine en cas de demande de joker pour annuler un repas. Mme Graceffa répond que le service du portail famille est un service en ligne commun à plusieurs communes. Il n'y a donc pas de spécificité locale qui permettrait à la ville de Saint André de répondre personnellement à chaque famille. Les parents d'élèves évoquent la possibilité de recevoir un accusé réception de la part des services de facturation de la mairie, envoyé de façon automatique à chaque demande de joker. Mme Demuys en prend bonne note et l'idée sera soumise aux services concernés. M. Fabre ajoute que cela semble cependant compliqué à mettre en place avec plus 1600 jokers à débloquer en moyenne par an.

La prochaine commission restauration rassemblera Mme Planté et Mme Hautecoeur pour représenter l'école et M. Baheux et Mme Gousseau pour représenter les parents d'élèves. La date sera précisée ultérieurement.

- **Accueil des enfants en centre de loisirs aux Peupliers :**

Les centres de loisirs de la commune accueilleront les enfants inscrits, pour les vacances de printemps et les vacances d'été, à l'école des Peupliers. En effet, d'importants travaux réalisés au groupe Schuman empêcheront leur organisation au sein du groupe scolaire du centre comme cela se fait habituellement. Ces travaux devaient être réalisés l'été dernier mais un problème de marché public resté infructueux, a retardé la réalisation de ces travaux.

Mme Graceffa précise que les demandes d'agrément pour l'organisation des centres aérés aux Peupliers ont déjà été réalisés. Elle ajoute que l'école est très appréciée des enfants et des familles.

Du côté de l'équipe enseignante, l'accueil des centres aérés pendant les vacances demande une préparation des locaux en amont et cela ne peut se faire qu'en dehors des heures de classe. Mme Graceffa rassure l'équipe en présentant les lieux de l'école occupés :

En maternelle, seule la dernière salle, qui n'est pas occupée par une classe cette année, sera utilisée. Le dortoir, les toilettes, et la salle de motricité seront également à disposition ; de même que la tisanerie qui servira de bureau pour la direction du centre.

En élémentaire, ce sont les salles actuellement occupées par le périscolaire au rez de chaussée qui accueilleront les enfants inscrits au centre de loisirs, ainsi que les salles 18 et 14 aile gauche du 2<sup>e</sup> étage.

Il est convenu de faire un état des lieux avec Mme Lefevre et les responsables des centres à venir le vendredi 5 avril dans l'après midi afin de faire le point sur les locaux et le matériel à partager.

- **Présentation des travaux relatifs au prochain projet d'école :**  
(Sous réserve de validation par l'inspection de l'Education nationale de Lille 1 Lambersart).

## LES PEUPLIERS : PROJET D'ECOLE 2018 - 2021



<b>AMELIORER LES PERFORMANCES SCOLAIRES :</b>	<b>Indicateurs :</b>
<p><b>Poursuivre le travail engagé vers une meilleure maîtrise du langage oral et du langage écrit.</b></p>	<p><i>Pourcentage de maîtrise du palier 1 du SCCC domaine 1: s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit</i></p>
<p><b>Repenser les méthodes didactiques pour l'enseignement des mathématiques :</b></p> <p>Construire une méthode progressive de la maternelle au C3 basée sur la manipulation, la verbalisation et l'abstraction</p> <p>Favoriser les apprentissages en situation de recherche (rallyes, défis, semaines des maths)</p> <p>Construction d'évaluations communes</p>	<p><i>Pourcentage de maîtrise du palier 1 du SCCC domaine 1 : Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques</i></p> <p><i>Taux de réussite des évaluations nationales CP et CE1</i></p> <p><i>Amélioration du taux de réussite aux évaluations communes.</i></p> <p><i>Participation à la semaine nationale des mathématiques</i></p>
<p><b>Renforcer la continuité des apprentissages :</b></p> <p>Inter et intra cycles (crèche/maternelle, liaison GS/CP, Cycle 2/cycle 3, école/collège)</p>	<p><i>Journées de liaison et d'intégration des PS des crèches de la commune</i></p> <p><i>Suivi des parcours</i></p> <p><i>Hausse du pourcentage d'élèves inscrits au collège de secteur</i></p>
<p><b>Favoriser la réussite en développant le partenariat :</b></p> <p>Inscrire les parcours culturels et artistiques, santé et citoyenneté en partenariat avec la municipalité et les associations locales</p> <p>Permettre le travail en groupe de besoins à effectifs réduits en utilisant les ressources humaines et matérielles disponibles : BCD, ludothèque, contrats mairie et CCAS mis à disposition des écoles, parents d'élèves volontaires</p>	<p><i>Collaboration accrue entre les classes et les partenaires</i></p> <p><i>Taux de participation des familles à la vie de l'école</i></p>

<p><b>AMELIORER L'IDENTIFICATION COLLECTIVE DANS L'ECOLE ET FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LA MOTIVATION DES ELEVES</b></p>	<p><b>Indicateurs :</b></p>
<p><b>Etablir un cadre de vie à l'école : vers un sentiment de partage, de justice et d'équité</b></p> <p>Etablir une cohérence éducative sur le temps global passé à l'école : cadre partagé avec le périscolaire (règlements, chartes, échelle de sanctions communes)</p>	<p><i>Qualité du climat scolaire Baisse des incivilités / incidents sur les temps scolaires et périscolaires</i></p>
<p><b>Impulser une dynamique participative des élèves :</b></p> <p>Développer des démarches de coopération entre pairs, s'impliquer dans des projets collectifs : chorale Ecole (PEAC), projet d'engagement Eco Citoyen (parcours citoyen) ...</p> <p>Mettre en place des conseils de classe, d'élèves, élèves médiateurs</p>	<p><i>Amélioration des appréciations des critères de l'enquête climat scolaire</i></p>
<p><b>Développer une pédagogie de la réussite pour tous et permettre à chacun de s'épanouir dans le respect des autres et des différences :</b></p> <p>Utiliser et améliorer les outils existants permettant de suivre et de personnaliser les parcours (PPRE, APC, RASED ...)</p> <p>Favoriser l'inclusion scolaire : classe ULIS et prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers</p> <p>Engager un travail suivi sur l'empathie comme constituant d'un socle moral sur lequel d'autres compétences sociales viendront se nourrir</p>	<p><i>Modalités de prise en charge des élèves à BEP</i></p> <p><i>Qualité du climat scolaire</i></p>
<p><b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE A L'ECOLE : ORGANISER LES ESPACES</b></p>	<p><b>Indicateurs :</b></p>
<p><b>Repenser les espaces pédagogiques :</b></p> <p>Réfléchir aux différents espaces d'apprentissage (modulables : permettant d'alterner travaux individuels ou coopératifs, coins détente)</p> <p>Aménagement de lieux/zones spécifiques avec infrastructures et matériel adapté.</p> <p>Mise en place d'un espace ressources matérielles commun et partagé entre scolaire et périscolaire.</p>	<p><i>Possibilité d'exploiter des lieux dédiés à des activités spécifiques</i></p>
<p><b>Aménager un espace collaboratif dédié au travail d'équipe :</b></p> <p>Doté d'équipement informatique, où il est possible d'entreposer des documents dans le respect de la protection des données, où l'on puisse trouver les supports pour l'enseignement et le moyen d'enseignement, où il est possible de faire une pause, d'échanger, de se restaurer, dans un esprit accueillant et convivial</p> <p>Pour coordonner l'enseignement : y organiser des réunions en équipe, avec les parents et les partenaires</p>	<p><i>Amélioration de la collaboration au sein de l'équipe éducative</i></p> <p><i>Amélioration des appréciations des critères de l'enquête climat scolaire</i></p>

- **Les associations de l'école**

Le conseil d'école remercie Mme Olivier, Présidente de l'association des Peupliers en fête, de sa présence.

Il a été question dernièrement d'envisager un éventuel rapprochement des deux associations de parents d'élèves de l'école : celle de l'APE et celle des Peupliers en Fête.

Pour rappel, l'association des Peupliers en Fête a vu le jour en 2015 suite à des divergences de point de vue et des différends entre membres de l'association de parents d'élèves. Certains membres ont souhaité être indépendants pour ne s'occuper que de la partie organisation d'évènements festifs.

Cette année, une première initiative d'organisation d'évènement a eu lieu au mois de décembre dernier, à l'occasion des fêtes de Noël. Finalement, faute de temps, goûter et spectacle de Noël n'ont pu avoir lieu en même temps, l'APE a organisé le goûter de Noël et Les Peupliers en fête ont offert un spectacle à la salle des fêtes. L'intention et le désir de regrouper les idées et les actions se sont manifestés.

Par ailleurs, deux vitrines ont été livrées à l'école, chaque association ayant commandé son panneau par le biais de la mairie. Cela a été l'occasion de rencontrer Mme Olivier et Mme Gousseau, et d'échanger avec elles : avant de demander aux services techniques de venir installer les vitrines, s'est posée la question d'utiliser une seule et même vitrine aux côtés de celle de l'école pour simplifier la lisibilité.

En effet, la coexistence des deux associations pour une même école, avec le recul, sème la confusion. Ecole, CAP, APE, Représentants de parents d'élèves, Peupliers en Fête, tous agissent dans l'intérêt des enfants, à des niveaux différents mais beaucoup de familles ne s'y retrouvent pas, d'autant plus que la plupart des communications passent par l'école.

L'idée de fusionner les deux associations ou de n'en reconstituer plus qu'une a donc été soulevée.

La rencontre a également été l'occasion de faire part aux deux associations du souhait de l'équipe enseignante de revoir les modalités d'organisation de la fête d'école.

La fête est organisée pour tous, enfants, parents et équipe éducative autour du spectacle de danses élaborées par chaque classe. Kermesse, barbecue, vente de boissons et de gâteaux, animations viennent ajouter un plus et contribuent à amener des fonds pour la coopérative scolaire et le financement des projets pédagogiques de l'année suivante.

L'équipe souhaiterait recentrer l'intérêt de cette journée sur les danses qui demandent beaucoup d'énergie et d'investissement chaque fin d'année et mais dont les spectateurs se limitent de plus en plus aux seules familles concernées car les attractions parallèles sont nombreuses et variées.

La question de l'utilisation des bénéfices de la fête a été également soulevée. Lorsque Les Peupliers en Fête ont pris leur indépendance financière, la coopérative avait avancé les fonds pour que l'association puisse investir dans l'organisation de la fête, sans avoir à réclamer au coup par coup des versements de la coopérative. L'association des Peupliers en fête a donc intégralement pris en charge la gestion financière de cet évènement et la recette de la fête d'école est versée sur le compte de l'association. Les bénéfices de la fête devaient être reversés à la coopérative de l'école, une fois déduit les fonds d'investissement nécessaires à l'organisation et la préparation.

Cette année, comme annoncé en 1<sup>er</sup> conseil d'école lors du bilan financier 2017/2018, 2800 euros de bénéfices devaient être reversés à l'école. Or le financement du spectacle proposé au mois de décembre, à l'initiative des Peupliers en fête, a été réalisé en utilisant en partie les bénéfices de la fête. Mme Olivier explique que les membres de l'association des Peupliers en fête souhaiteraient savoir comment est utilisé précisément l'argent reversé, et financer concrètement la réalisation d'un

projet. Mme Hauteceur explique que les bilans de coopérative scolaire et la redistribution des budgets sont lisibles dans les procès-verbaux des premiers conseils d'école : les bénéfices de la fête d'école permettant le financement des projets pédagogiques et des sorties annuelles qui les accompagnent.

Une prochaine rencontre programmée entre représentants de l'équipe enseignante et des associations permettra d'avancer sur l'organisation et la gestion de la fête de l'école.

Mme Gousseau et Mme Olivier ajoutent qu'elles se renseigneront quant à la possibilité de fusionner les deux associations, ces dernières pourraient donc être systématiquement représentées en conseil d'école et cela permettrait d'avancer sur toutes les actions liées à la vie de l'école en toute transparence.

### **Dons de l'APE : besoins de l'équipe**

Références de nouveaux visualiseurs pour les TNI à transmettre à Mme Gousseau.

Fin du conseil 20h15

La présidente du conseil, Mme Hauteceur

